



## comment récupérer ma caution?

Par **remy**, le **15/10/2008** à **17:46**

Bonjour!

J'essaie de récupérer la caution que j'avais versée pour l'appartement de ma fille en 2004 dont le montant est de 300€. Cela fait maintenant 3 mois et demi que ma fille a déménagé et que l'état des lieux a été fait et sur lequel il ressort qu'il n'y-a aucun travaux ou frais à refaire. Le propriétaire ne répondait pas à mes appels téléphoniques, je n'avais que sa secrétaire en ligne, ce dernier étant aux abonnés absents! J'ai donc envoyé une lettre avec AR afin de lui rappeler qu'il me doit 300€. Ce dernier une semaine plus tard m'envoie un chèque d'un montant de 240€!!! Où sont passés les 60€ restants et de quel droit se permet-il de dégrever la caution!!?? A savoir que je n'ai reçu qu'un chèque sans lettre d'explications!! Je lui ai donc envoyé une seconde lettre AR lui stipulant qu'il me doit encore 60 €. Cette lettre reste sans réponse et il est toujours in joignable au téléphone!! Que puis-je faire de plus ??? Je tiens à récupérer mon argent d'autant que cela fait 2 mois de retard!!!

Merci de votre conseil, cordialement.

Rémy